

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 24 mars 2021

Objet : Actualisation du plan de financement du déploiement FFTH jalon 2 sur le département de la Creuse

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze mars 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 3 procurations) - 101 voix

Votants : 37 Pour soit 101 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY - 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procurator donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Delautrette) - 1 voix - VISIO
Mme Ghislaine DUBOST – (suppléante de Mr JM.Monteil) - 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mme Sarah GENTIL – 2 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – VISIO
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouveroux) - 1 voix – VISIO
Mr Jean-François LABBAT – (procurator donnée à Mr B.Fleury) - 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procurator donnée à Mr Raymondaut) - 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix - VISIO
Mr Yves LE GOUFFE - 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P.Moulin) - 1 voix VISIO
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller Communautaire Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseillère Communautaire CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) - 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Hélène FAIVRE – (et son suppléant) - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (et son suppléant) 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Creuse
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Rappel du contexte :

Dans le cadre de la phase du jalon 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, deux marchés de conception réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze d'une part, et sur les départements de Creuse et Haute-Vienne d'autre part, sont en cours d'exécution.

Ces marchés prévoient la construction de 100% des prises de la zone d'initiative publique pour le département de la Corrèze, et de respectivement 27 000 et 30 000 prises en Creuse et Haute-Vienne.

Pour le département de la Creuse, la volonté du CD23 et des EPCI creusois de lancer le **100% FTTH à horizon 2024** nécessite la mise en œuvre d'un nouveau plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'environ **50 000 prises**.

1 – Plan de financement prévisionnel pour le 100% FTTH Creuse 2024

A ce titre, le Conseil Syndical a voté le 28 Juin 2019 (**délibération n°687**), le plan de financement suivant :

Pour le Département de la Creuse :

	Creuse 100% FTTH 2024
Investissements totaux estimés (HT)	112 378 250 €
Subvention UE	
Subvention FSN	17 479 800 €
Subvention Région	43 463 490 €
Département de la Creuse/EPCI de la Creuse	51 434 960 €

Ce plan de financement prévisionnel a été construit selon les modalités ci-dessous :

- En dépenses :
 - o Avant le lancement de la procédure de marché jalon 2 sur la base d'estimatifs issus du schéma d'ingénierie FFTH 2014,
 - o Un taux de raccordement de 60% sur 10 ans
 - o N'étaient pas comptabilisés dans ces estimatifs, le chiffrage :
 - des prises « isolées »
 - les études « bandeaux verts »
 - les aléas de type enfouissements
- En recettes :
 - o La participation de l'Etat était un estimatif basé sur le cahier des charges FSN mais non sur une confirmation officielle,
 - o La participation de la Région est calculée sur la base de 45,8% du coût du projet déduction faite des participations de l'Etat et de l'Europe,
 - o La participation Département/EPCI sur la base des 54,2% restants sous forme d'un emprunt intégralement porté par DORSAL.

Le protocole d'accord financier sur la Creuse était le suivant :

- L'emprunt porté par DORSAL est scindé en 2 types de prêt :
 - o pour moitié par un prêt Banque des Territoires, 40 ans avec 5 ans de phase de mobilisation,
 - o pour l'autre moitié par un ou plusieurs prêts banques traditionnelles, 20 ou 30 ans avec 2 ans de phase de mobilisation,
 - o Le couple Département/EPCI 23 finançant pendant la période 2021/2025, le temps de toucher un niveau de recettes SPL suffisant, les charges (capital et intérêts) de ces emprunts à hauteur de 50/50 et pour chacun des EPCI au prorata du nombre de prises à construire sur leur territoire,

- le montant de ces charges était évalué à 6 M€,
- la délibération 687 autorise le Président du Syndicat à lancer la consultation bancaire et à signer tous les actes s'y rapportant.
- La Région verse 50% de sa participation à la signature de la convention.

2 – Plan de financement actualisé pour le 100% FTTH Creuse 2024.

Au vu de l'évolution du projet, il est, désormais, nécessaire **d'actualiser** le plan de financement cité plus haut, comme suit :

- En dépenses :
 - Après notification et mise au point du marché jalon 2 à AXIONE (marché unique pour les jalons 2 Creuse et Haute-Vienne), le total du coût du marché est de 130,7 M€, dont **107 880 565€** sur le territoire de la Creuse
 - Sont désormais comptabilisées les dépenses ci-dessous :
 - les prises « isolées »
 - les études « bandeaux verts »
 - les aléas de type enfouissements, les dépenses connexes (Eudes Orange, Enedis...), et prestations liées (marchés amiante, sécurité et technique),
 - 60% de taux de raccordement sur 10 ans soit une enveloppe prévisionnelle de 11M€,
 - Opérations de travaux complémentaires :
 - avenant 4 au jalon1 (2 530 prises supplémentaires situées dans de nouvelles ZASRO avec les nouveaux liens transport correspondants)
 - plus value collecte sur le lien Crocq/Mérinchal/Auzances
 - aménagement du centre bourg de Néoux
 - Au final, le coût total du déploiement du jalon 2 sur la Creuse est de **129,6M€**.
- En recettes :
 - La participation de l'Etat est connue : validation en comité d'Engagement en Juillet 2020 pour un montant total (J1+J2) de **44,032M€** dont **27,6M€** au titre du jalon 2,
 - La participation de la Région, au regard de ses modalités d'intervention, augmente de 3 245 439€,
 - La participation Département/EPCI augmente de 3 840 673€.

Après accord avec les collectivités concernées :

- La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge la hausse dans une nouvelle convention sous forme d'avance remboursable,
- Sur la partie « Département/EPCI », le montant de l'emprunt porté par DORSAL augmente d'autant,

Ainsi, le plan de financement jalon 2 sur le département de la Creuse est **actualisé** comme suit :

	Creuse 100% FTTH 2024
Investissements totaux estimés (HT)	129 578 032 €
Subvention UE	
Subvention FSN	27 594 370 €
Subvention Région	46 708 929 €
Département de la Creuse/EPCI de la Creuse	55 275 633 €

3 – Protocole d'accord financier actualisé pour le 100% FTTH Creuse 2024

Au vu de la délibération 687, le Syndicat a consulté, pendant l'année 2020, la Banque des Territoires et a lancé une consultation auprès des banques traditionnelles (5 ont été consultées).

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Offre de la **Banque des Territoires** valable jusqu'au 24/11/2021, non signée à ce stade, sur la base d'un montant de 27 615 609€ ; taux de 1,56% pendant 40 ans avec phase de mobilisation/préfinancement de 60 mois,
- Offre de la Caisse Régionale de **Crédit Agricole** Mutuel Centre Ouest & Crédit Agricole Mutuel Centre France, contrat en cours de signature, sur la base d'un prêt de **20M€** sur 20 ans avec une phase de mobilisation de 24 mois et taux fixe de 0,66%.

Le principe général du protocole indiqué plus haut reste le même, mais il est nécessaire de l'ajuster et de préciser les éléments ci-dessous :

- Le montant des annuités des emprunts est désormais évalué à **3M€**, 1,5M€ pour le Département de la Creuse et 1,5M€ pour les EPCI à répartir au prorata du nombre de prises,
- Les annuités sont décomposées en capital à 68% et en intérêts à 32%. Le détail de la répartition est joint en **annexe** de la présente délibération.
- Un emprunt complémentaire de 7,6M€, sur la part banque traditionnelle, sera éventuellement mobilisé en cas de besoin,
- Le montant du prêt Banque des Territoires sera éventuellement ajusté au regard notamment du plan d'affaire de la SPL NATHD.
- Le Conseil Départemental de la Creuse garantit à hauteur de 50% l'emprunt Crédit Agricole soit 10M€ - Il n'y a pas de demande de garantie sur l'offre de la Banque des Territoires,
- La période de remboursement des charges des emprunts par le Département/EPCI de la Creuse est décalée d'un an, **2022/2026** au lieu de 2021/2025,
- Les remboursements annuels de celles-ci par le Département et les EPCI de la Creuse pendant cette période seront effectués selon 2 modalités :
 - o Par une convention de fonds de concours sur la partie « capital »
 - o Par une contribution additionnelle à la contribution statutaire sur la partie « intérêts »
- Pour les 2 situations, les montants sollicités seront **révisés** en Octobre de l'année n-1 pour l'année N au vu du dernier plan d'affaire de la SPL et au vu de la mobilisation ou non des fonds des emprunts. Les demandes de versement et le montant de ces versements seront alors communiqués annuellement dans un courrier.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'adopter le plan de financement actualisé des opérations FttH jalon 2 sur le territoire de la Creuse tel que défini ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du budget annexe Creuse,**
- **d'autoriser le Président à lancer une nouvelle consultation bancaire pour le complément de la part « banque traditionnelle », si besoin et à négocier au mieux avec les banques,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



ANNEXE :

- **Conseil Départemental de la Creuse :**

- o Capital : 1 020 000€ soit 204 000€ par an
- o Intérêts : 480 000€ soit 96 000€

- **EPCI :**

Nbre prises jalon 2	48 113	100%
CC Marche et Combraille en Aquitaine	7 019	15%
CC Creuse Confluence	8 913	19%
CC Creuse Grand Sud	6 244	13%
CC Creuse Sud Ouest	9 800	20%
CC de Bénévent Grand Bourg	4 257	9%
CC du Pays Dunois	3 580	7%
CC du Pays Sostranien	3 053	6%
CC Haute-Corrèze Communauté	1 085	2%
CC Portes de la Creuse en Marche	4 162	9%

Part EPCI	Montant total charges emprunts	Montant charges capital - Conv FdC	Montant charges intérêts - Contrib Stat	Montant charges capital - ANNUEL	Montant charges intérêts ANNUEL	Montant charges emprunts ANNUEL
CC Marche et Combraille en Aquitaine	218 829 €	148 803 €	70 025 €	29 761 €	14 005 €	43 766 €
CC Creuse Confluence	277 877 €	188 956 €	88 921 €	37 791 €	17 784 €	55 575 €
CC Creuse Grand Sud	194 667 €	132 373 €	62 293 €	26 475 €	12 459 €	38 933 €
CC Creuse Sud Ouest	305 531 €	207 761 €	97 770 €	41 552 €	19 554 €	61 106 €
CC de Bénévent Grand Bourg	132 719 €	90 249 €	42 470 €	18 050 €	8 494 €	26 544 €
CC du Pays Dunois	111 612 €	75 896 €	35 716 €	15 179 €	7 143 €	22 322 €
CC du Pays Sostranien	95 182 €	64 724 €	30 458 €	12 945 €	6 092 €	19 036 €
CC Haute-Corrèze Communauté	33 827 €	23 002 €	10 825 €	4 600 €	2 165 €	6 765 €
CC Portes de la Creuse en Marche	129 757 €	88 235 €	41 522 €	17 647 €	8 304 €	25 951 €
Total	1 500 000 €	1 020 000 €	480 000 €	204 000 €	96 000 €	300 000 €